AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20250918-2025_09_088-DE en date du 26/09/2025 ; REFERENCE ACTE : 2025_09_088

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

<u>Nombre de Conseillers</u> : - En exercice : 45 - Présents : 36 - Procurations : 5 <u>Rappel des dates</u> : Convocation Générale : 11/09/2025 - Affichage : 11/09/2025

Le dix-huit septembre deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle polyvalente de Montfort Le Gesnois sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excus
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie		Pouvoir donné à Jocelyne ASSE-ROTTIER - 18.09.25	
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	DOUYERE Olivier	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André	Х		
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir donné à Arnaud MONGELLA - 16.09.25	
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	x		
	PLANCHON Anne-France	Х		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	х	In	
MAISONCELLES	DROUET Dominique			х
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	х		
	MACÉ Mélanie	х		
	FOUQUET Stéphane	х		
	PLAIS Mickaël		L/L	Х
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	х		
	DE GALARD Gilles	х		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	х		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	GADEMER Catherine	X		
	CHRISTIANY Damien	х		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette	х		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	Х		
	LATIMIER Martial	Х		
	MIGNOT Claude			Х
	COURTABESSIS Alain		Pourvoir donné à Martial LATIMIER - 16.09.25	
	PENNETIER Stéphane			Х
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	х		
	TERTRE Charly	х		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	x		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	x		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie		Pouvoir donné à Jean-Claude LECOMTE - 18.09.25	
	LECOMTE Jean-Claude	х		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	х		
	MATHÉ Céline		Pouvoir donné à Jean-Michel ROYER - 17.09.25	
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VAL DE LA HUNE	PINTO Christophe	х		
	BARRAIS Vincent	х		
	LAUDE Jean-Yves	х		

Madame Claudia DUGAST est élue secrétaire de séance.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20250918-2025_09_088-DE en date du 26/09/2025 ; REFERENCE ACTE : 2025 09 088

Objet: Rapport d'activité 2024 de la DSP SITTELLIA

Délibération n°2025-09-088

Le contrat de délégation de service public pour la gestion du centre aqualudique Sittellia conclu avec la société RÉCRÉA prévoit, dans son article 32, et ce afin de permettre la vérification et le contrôle du fonctionnement des conditions financières et techniques du contrat, la production chaque année d'un rapport annuel comprenant un compte-rendu technique, un compte-rendu financier et une analyse de la qualité du service.

Les représentants de la société RÉCRÉA, Madame Christelle LURON, ancienne directrice de l'établissement ainsi que Monsieur Claude PERENGO, directeur actuel de l'établissement, ont présenté le rapport d'activité de l'année 2024.

Le Conseil communautaire,

Vu l'article L.1411-3 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales, Vu l'article L. 3131-5 du Code de la commande publique, Vu le rapport qui vient de lui être présenté,

Après en avoir délibéré,

 PREND ACTE du rapport d'activité 2024 de la DSP Sittellia ainsi que son complément, tels qu'annexé à la présente délibération, ayant permis à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public par le délégataire.

Dont acte.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 19 Septembre 2025,

Le Président, André Pigné



La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Ile Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.